



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CHRS

Question écrite n° 63698

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les centres d'hébergement d'urgence qui doivent faire face à l'accueil de populations souvent à risques. Parfois, dans un même espace géographique, certains centres doivent faire cohabiter dans des pavillons distincts, mais proches les uns des autres, des toxicomanes, des repris de justice, des alcooliques, des sans-domicile fixe, des personnes en rupture familiale ou des femmes battues. Le personnel de surveillance et les éducateurs ne sont malheureusement pas suffisamment nombreux pour assurer la sécurité, tant du personnel que des personnes accueillies. De plus, les dispositifs de sécurité internes ne sont pas assez réactifs pour réagir à temps en cas de problème grave. Les budgets alloués à ces centres par l'État sont en diminution et ne permettent pas de procéder aux améliorations nécessaires en termes de sécurité pour prévenir les incidents graves. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'il entend prendre afin de favoriser l'amélioration de la sécurité dans les centres d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63698

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 avril 2005, page 4198